

P16/A1,5

1

200

3

Assemblée du conseil municipal de la ville d'Ernest-Lémeré aux biens et bières ordinaires des séances du dit conseil le 2 mai 1910 sous la présidence de Son Excellence le Maire L. Dubois et en présence M. les échevins J. Gibier et Daigrauau E. C. Charbonneau, E. Roy, H. Hamel et E. Robillard formant le conseil au complet.

Evaluateurs:
Proposé par M. l'échevin E. Charbonneau secondé par M. l'échevin E. Roy qui M. J. B. Sauret Théophile Perron et Antoine Marchand votent nommés évaluateurs pour l'année 1910 avec le décret M. Ant. Moreau comme président.

En amendement il est proposé par M. l'échevin Daigrauau secondé par M. l'échevin Gibier que la nomination des evaluateurs soit différée jusqu'à la prochaine assemblée.

Pour l'amendement votent les échevins Gibier Daigrauau et Hamel. Contre M. l'échevin E. Charbonneau Roy et Robillard, le maire donne son vote contre l'amendement. Il est déclaré perdu, la motion principale est remportée sur même division renversée.

Rapports de comité:
Proposé par M. l'échevin Hamel secondé par M. l'échevin Robillard que le rapport du comité général du conseil tenu le 2 mai 1910 soit adopté. Adopté.

Rôle de percepteur:
Proposé par M. l'échevin Hamel secondé par M. l'échevin Robillard que le trésorier soit autorisé de préparer un rôle de perception des taxes municipales en conformité

4

avec le règlement du budget pour l'année 1910
Accepté.

Billet - B. d'H. \$ 5000.00

Proposé par M. l'échevin Hamel se-
concé par M. l'échevin Robillard qu'un
billet à trois mois au montant de \$ 5000.00
soit consenti à la Banque d'Amérique pour
pourvoir aux besoins généraux de la munici-
cipalité. Accepté.

Soumis les comptes suivants:

Estime du Système d'alarme à	
M. J. Serigny	\$ 316.70
Mairie Hamel garnie	2.00
Jes. Tessier	6.00
L'Échelon déboursés au 1/3/10 + copies etc	31.50
Jos Poirier, pension de r. Colle	10.00
Moise Berger 4 portes de cellule	160.00

Proposé par M. l'échevin Charbonneau
secondé par M. l'échevin Hamel par la
Secrétaire-Trésorier.

Le Secrétaire-Trésorier lit une lettre qu'il a reçue
de MM. D.W. & A.E.Brunet, Enrég., courtiers de Montréal, en rapport
avec l'émission de débentures au montant de \$90,000.00 et le Conseil
prend connaissance de l'état de compte qui accompagne cette lettre.
Après délibération, il est

Proposé par M. Robillard

Secondé par M. Charbonneau

Que le Conseil de la Ville Emard, ayant pris connaissance de la lettre et de l'état de compte reçus de MM. D.W. & A.E.Brunet Enrég., en rapport avec l'émission de débentures au montant de \$90,000.00, accepte le dit état de compte et le trouve exact en tous points et, sur ~~réception~~ paiement, par les dits MM. Brunet, de la somme de \$2,000.00, balance due sur la dite émission de débentures, de \$90,000.00, autorise le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer et à remettre à MM. Brunet, la quittance suivante: *accepté*

"Reçu ce jour de Mai Mil neuf cent dix,
de MM. D.W. & A.E.Brunet, Enrég., en règlement final, et complet de

capital, intérêts et frais de toute sorte, en rapport avec l'achat par les dits MM. Brunet, de l'émission de débentures au montant de \$90,000.00, en vertu du règlement No.12 de la Ville Emard, la somme de deux mille dollars (\$2,000.)".

Adopté. *après ré.*

pification

PROPOSE PAR

SECONDE PAR

*M. Henri Hamel
M. Cyrille Daigneau*

Que la résolution de ce Conseil passée le vingt Avril
mil neuf cent dix, et qui se lit comme suit:

18 "Attendu qu'il est dans l'intérêt de cette Municipalité de s'annexer à la Cité de Montréal, afin de s'assurer de l'exécution des travaux permanents et nécessaires, dans la Municipalité a besoin, ainsi que l'établissement d'un service convenable des utilités publiques, attendu que d'autres conditions devront être arrêtées devant la Législature.

Il est proposé par l'Echevin Robillard,

Secondé par l'échevin Charbonneau.

Que ce Conseil est d'avis de demander et demande à la Législature, de décréter telle annexion, si le Bill de la Ville Emard, maintenant devant elle, est sanctionné par la Législature de Québec, et que copie de la présente résolution soit envoyée par le Secrétaire, à Québec, et une autre remise à l'avocat de la Municipalité, avec instructions de demander que telle annexion ne prenne effet que le 1er Janvier 1911"

soit ~~révoquée~~ et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Proposé par

Secondé par

*Henri Hamel
Cyrille Daigneau*

Que le Conseil de la Ville Emard demande à la Législature de Québec de bien vouloir l'annexer à la Cité de Montréal, pourvu que les conditions offertes à la dite Cité de Montréal soient jugées satisfaisantes par la majorité des membres du Conseil de la Ville Emard qui représenteront le dit Conseil devant la Législature.

Adopté.

4

avec le règlement du budget pour l'année 1910
Accepté.

Billet-B.dfl. \$ 5000.00

Proposé par M. l'échevin Hamel se-
concé par M. l'échevin Robillard qu'un
billet à trois mille au montant de \$ 5000.00
soit consenti à la Banque d'Amérique pour
pourvoir au besoins généraux de la mu-
nicipalité. Accepté.

Soumis le compte suivant:

Estime du Système d'alarme à	
M. T. Serpier	\$ 316.70
Mairie Hamel gardien	2.00
Jes. Tessier	6.00
L'Hebdo déboursés au 1/3/10 + copies	31.50
Jos Bourin, pension de r. Colette	10.00
Moise Berger 4 portes de cellule	160.00

Proposé par M. l'échevin Charbonneau
secondé par M. l'échevin Hamel que le
compte ci-dessus soient acceptés et payés.
Accepté.

rapport
...00 et le Conseil
accompagne cette lettre.

reçu
Léonard
Charbonneau

Le Conseil de la Ville Emard, ayant pris connaissance
de l'état de compte reçus de MM. D.W. & A.E. Brunet
soit avec l'émission de débentures au montant de
\$90,000.00, accepte le dit état de compte et le trouve exact en tous
points et, sur réception paiement, par les dits MM. Brunet, de la somme
de \$2,000.00, balance due sur la dite émission de débentures, de
\$90,000.00, autorise le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer
et à remettre à MM. Brunet, la quittance suivante: *accepté-après*

"Reçu ce jour de Mai Mil neuf cent dix,
de MM. D.W. & A.E. Brunet, Enrég., en règlement final, et complet de

capital, intérêts et frais de toute sorte, en rapport avec l'achat
par les dits MM. Brunet, de l'émission de débentures au montant de
\$90,000.00, en vertu du règlement No.12 de la Ville Emard, la somme
de deux mille dollars (\$2,000.)".

Adopté. aprîs ré-

pification

de Henri Hamel
PROPOSE PAR
M. Cyrille Daigneau

SECONDE PAR
Que la résolution de ce Conseil passée le vingt Avril
mil neuf cent dix, et qui se lit comme suit:

18 "Attendu qu'il est dans l'intérêt de cette Municipalité
de s'annexer à la Cité de Montréal, afin de s'assurer de l'exécu-
tion des travaux permanents et nécessaires, dans la Municipalité
à besoin, ainsi que l'établissement d'un service convenable des
utilités publiques, attendu que d'autres conditions devront être
arrêtées devant la Législature.

Il est proposé par l'Echevin Robillard,
Secondé par l'échevin Charbonneau.

Que ce Conseil est d'avis de demander et demande à la
Législature, de décréter telle annexion, si le Bill de la Ville
Emard, maintenant devant elle, est sanctionné par la Législature
de Québec, et que copie de la présente résolution soit envoyée
par le Secrétaire, à Québec, et une autre remise à l'avocat de la
Municipalité, avec instructions de demander que telle annexion
ne prenne effet que le 1er Janvier 1911"

soit *recueillie* et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

Proposé par
Secondé par

Henri Hamel
Cyrille Daigneau

19 Que le Conseil de la Ville Emard demande à la
Législature de Québec de bien vouloir l'annexer à la Cité de
Montréal, pourvu que les conditions offertes à la dite Cité de
Montréal soient jugées satisfaisantes par la majorité des mem-
bres du Conseil de la Ville Emard qui représenteront le dit
Conseil devant la Législature.

Adopté.

(12)

Proposé par
Secondé par

Eugène Roy -
Edmond Chabotneau

Que Yvon Lamontagne, avocat, de la Cité de Montréal,
soit suggéré comme Recorder de la Ville Emard, au Lieutenant-Gouverneur en Conseil et que copie de la présente résolution soit
adressée à l'Honorable Secrétaire Provincial, avec prière de
nommer, sous le plus court délai possible, le dit Yvon Lamontagne,
Recorder de la Ville Emard, accepté sous la réserve
que ce contrat deviendra nul dans le cas où
l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait
pas à la présente session de la Législature
et dans tous les cas ne prendra effet que lors
de l'annexion.

(10)

Il est proposé par
Secondé par

Eugène Roy
Edmond Chabotneau -

que Arthur Ecrément, notaire, de la Cité de Montréal,
soit engagé comme notaire officiel de cette Corporation, à partir
du 1er Mai 1910, pour un terme de cinq années à un salaire annuel
de \$500.00, payable par versements mensuels de \$41.66.2/3; le dit
salaire devant couvrir tous les services qu'un notaire peut être
appelé à rendre, comme tel, à une Corporation Municipale; et qu'un
contrat à cette fin soit passé entre la dite Corporation et le dit
Arthur Ecrément, si ce dernier accepte la présente proposition,
devant L.E. Nétu, notaire, et que le Maire soit autorisé à signer le
dit contrat pour et au nom de la dite Corporation. Accepté
sous la réserve que ce contrat deviendra nul
dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne
se ferait pas à la présente session de la Législature.

(3)

Proposé par
Secondé par

Emile Robillard
Henri Kornel

Que Charles Véronneau soit engagé comme gardien de
l'Hôtel de Ville de la Ville Emard à un salaire annuel de \$624.00
payable par versements hebdomadaires de \$12.00, le dit engagement
devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

Accepté sous la réserve que ce contrat de
ménage nul dans le cas où l'annexion à
la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente
session de la Législature.

(8)

Proposé par
Secondé par

Ovide Dauphane
Eugène Roy.

Que J. A. Bélanger soit engagé comme
chef de la force de police de la Ville Emard, au salaire
annuel de douze cents dollars, payable par versements
mensuels de cent piastres, le dit engagement devant commen-
cer à courir du 1er Mai 1910.

Accepté sous la réserve que ce contrat
deviendra nul dans le cas où l'annexion
à la ville de Montréal ne se ferait pas à la
présente session de la Législature.

(7)

Proposé par
Secondé par

Cyrille Dayneault
Henri Hamel

Que Roch Sauvé soit engagé comme chef de la brigade du feu de la Ville Emard, au salaire annuel de ~~1200~~ cents dollars, payable par versements mensuels de \$100.00, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopte sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la législature

(6)

Proposé par
Secondé par

Eng. Roy
Henri Hamel

Que Arthur Lavoie soit engagé comme sous-chef (pour la nuit) de la force de police et de la brigade de feu de la Ville Emard, à un salaire annuel de \$260.00, payable par versements hebdomadiers de \$5.00, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopte sous la réserve que ce contrat deviendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la législature

(5)

Proposé par
Secondé par

Henri Hamel
Emile Rebillard,

Que Napoléon Charland soit engagé comme Surintendant de l'agriculture de la ville Emard, au salaire de ~~1200~~ cents ouze cents dollars, payable par versements mensuels de \$12.50, le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

adopte' sous la réserve que ce contrat de- viendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la présente session de la législature

(4)

Proposé par
Secondé par

Emile Rebillard
Eng. Roy.

Que Henri Boisjoli soit engagé comme Surintendant des chemins de fer Municipaux dans la Ville Emard, à un salaire annuel de \$100.00, payable par versements mensuels de \$12.50, le dit engagement devant commencer à courir le 1er Mai 1910.

adopte' sous la réserve que ce contrat de- viendra nul dans le cas où l'annexion à la ville de Montréal ne se ferait pas à la pre- sente session de la législature ,

(1)

ATTENDU que le contrat d'engagement de Aurèle Cyr, de la
Ville Emard, comme trésorier de cette Corporation expirera le....
avril 1916.

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Corporation de faire courir tous les contrats d'engagement de ses employés d'une seule et même date, à savoir du 1er Mai;

Il est proposé par M. Enj. Roy -
Secondé par M. E. Rebillard.

Que le dit Aurèle Cyr soit engagé comme trésorier de la Corporation à partir du 1er Mai 1910, à un salaire annuel de \$900.00, payable par versements mensuels de \$75.00.

Adolphe, avec la réviseuse
que je t'envoie ne se fait devant
la prochaine session, à Ducher, que
ce l'engagement demandé n'est.

(2)

ATTENDU que le contrat d'engagement de Louis
Euclide Nétu, notaire, de la Ville Émard, comme greffier de
cette Corporation, expirera le.... 4. juillet..... 1910;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Corporation de faire courir tous les contrats d'engagement de ses employés d'une seule et même date, à savoir du 1er Mai:

Il est proposé par *Eugène Roy*
Secondé par *Jean Vauvillier*

Que le dit Louis Euclide M^ttu soit engagé comme greffier de la Corporation à partir du 1er Mai 1910, au salaire annuel de \$1500.00, payable par versements mensuels de \$125.00.

que ce combat devra sur le dos de
Calas ~~ou~~ l'Ameguina à la tête de
mon bras ne se ferait pas à la presence
des amis des Espagnoles.

Proposé par M. Eug. Roy
Secondé par M. C. Dauphinais

Que ~~John-Baptiste~~ Tessier, Jean-Baptiste Perreault,

Wilfrid Hamel, A..... Lacombe, ... ~~Anle~~... Gibeault ~~H~~ Geo.
Daigneault Henri Boisjoly soient engagés comme pompiers et constables de la
Alfred Ville Émard aux salaires de \$624.00, payable par versements hebdo-
Dagenais Hgelle madaires de \$12.00, le dit engagement devant commencer à courir
Gouin du 1er Mai 1910. Ce contrat est subordonné à l'assermentation
Geo Roger du 1er Mai 1910. Ce contrat est subordonné à l'assermentation
Jo Robson durant la présente session de la législature, de la
ville Émard à la Côte St. Montéal et ne prendra
effet qu'à compléter de la date de la date d'assermentation
acquisé

11

Proposé par *Eugène Vay*,
Secondé par *Edmond Charbonneau* —

Que Henri Lavigne soit engagé comme inspecteur sanitaire et des ouvrages de plomberie de la Ville Emard, au salaire annuel de mille cents dollars, payable par versements mensuels de \$16.66% le dit engagement devant commencer à courir du 1er Mai 1910.

COURT DU 1er MAI 1910.
accepte sous la réserve que ce certificat devient
valable dans le cas où l'armement à Genève
de Montréal ne se ferait pas à la présente date.
Sur la législation.

ATTENDU que le contrat d'engagement de Louis Coderre, avocat de Montréal, comme Aviseur et Procureur de cette Corporation, expirera le trois Août 1910.

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la Corporation de faire courir tous les contrats d'engagement de ses employés d'une seule et même date, à savoir du 1er de Mai, et que le dit Louis Coderre est le seul des employés dont le contrat d'engagement commence à une autre date que celle du 1er Mai.

ATTENDU que le dit Louis Coderre a depuis plusieurs années donné à cette Corporation, à un prix très modéré, ses services comme Aviseur, procureur, etc., etc. et qu'il a donné, comme tel, pleinement satisfaction.

Il est proposé par *Xavier Hamel*
Secondé par *Grégoire Dayneault*.

Que le dit Louis Coderre soit engagé comme Avocat de la Corporation à partir du 1er Mai 1910, pour un terme de cinq années, à un salaire annuel de \$2,500.00, payables par versements mensuels, de \$208.33.1/3; le dit salaire devant couvrir consultations, avis, pas et démarches en rapport avec les affaires du Conseil de la Ville Émard, préparer les résolutions, règlements, contrats, bills privés, assistance aux séances du Conseil et de ses divers comités, comparutions devant tout tribunal pour quelque cause que ce soit, tant en demande qu'en défense, préparation des demandes et des défenses, production de plaidoyer, etc. devant les tribunaux et devant les Comités de la Législature; en un mot, le dit salaire devant couvrir tous les services légaux qu'un avocat peut être appelé à rendre comme tel, à une corporation municipale; et qu'un contrat à cet fin soit passé entre la dite Corporation et le dit Louis Coderre, si ce dernier accepte la présente proposition, devant L.E. Hétu, Notaire, et que le Maire soit autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la dite Corporation.

Le Secrétaire-Trésorier lit une lettre de la Cie des Travaux Municipaux du Canada, offrant de faire des trottoirs en ciment, de fournir et poser des pierres à passerelle, de fournir et poser de la pierre à bordure, au prix mentionné dans la dite lettre, et de plus, d'acheter pour faire face à tous nos besoins d'argent, en rapport avec les dits travaux, toutes les débentures que notre Corporation sera autorisée à émettre à la présente session de la Législature, au pair, ces débentures devant porter intérêt à 5% et étant remboursables dans 40 ans, la dite Compagnie payant tous les frais de cette émission.

Il est proposé par *Xavier Hamel*
Secondé par *Léon Rey*

Qu'il soit résolu:

1o.- Que l'offre de la Compagnie des Travaux Municipaux du Canada de faire des trottoirs en ciment, de fournir et poser des pierres à passerelle, de fournir et poser des pierres à bordure, soit acceptée au prix mentionné dans la dite offre et que le Maire, soit autorisé et est par les présentes autorisé à signer un contrat en conséquence;

2o.- Que l'offre de la dite Compagnie des travaux Municipaux du Canada, d'acheter les débentures que notre Corporation sera autorisée à émettre à la présente session de la Législature, de faire les susdits travaux, soit acceptée aux conditions mentionnées dans la dite lettre et que le Maire soit autorisé à signer un contrat au nom de la Corporation à cet effet.

les entrées des cours et ruelles devant être faits en blocs métropolitains ou autres équivalents au prix de \$50.00 les mille blocs et la pose aux fissable à 55¢ la verge carrée

3^e de plus avec le et que ce conseil soit autorisé à dépens de ce chef une somme de \$350.000.00 plus les frais journaliers et autres qui peuvent survenus et adéquation au moment de l'ouverture du contrat.

Lequel est fait à l'imprimerie de la Cie. Allis-Chalmers Bullock en date du 21 Avril 1910 relativement à la direction du clerc.

14

Tropose par M. Robillard secondé
par M. Moy sur le St. Paul Elec
tice light & Power Co. soit autorisé à placer
la lampes aux endroits suivants:
St Patrick entre St Louis et Church

Davidson entre St Patrick et 2eme

St Patrick Vis à Vis terre de Jarry

Hamilton entre Marie Anne et Bromby

Rue Ryan Vis à Vis réservoir

Springland ~~H~~ lampes

5eme Avenue et Victoria

" " " Edouard VII

" " " Orchard

" " " Jarry

Victoria Mi-chemin entre 5eme et Marie Anne

Edouard " " " " " "

Orchard " " " " " "

Jarry " " " " " "

Marie Anne et Victoria

" " " Edouard VII

" " " Orchard

" " " Jarry

Victoria Mi-chemin entre Marie Anne et Bromby
adopte

La lettrre de M. F. St. Denis en date du
2 mai 1910 au sujet de l'éclairage à
l'électricité est referée au comité du con-
seil.

La séance est levée.

Assemblée du conseil municipal de la ville
Ernest tenue aux hien & heure ordinaire des
sances du dit conseil le 9 mai 1910
la présence de son honneur le maire P. Du
Bois et deux présents M. le sieur J. Libau
C. Dauprault E. Charbonneau, E. Roy E. Robillard

15

ordre du jour: 1^e Rapports du comité 2^e Ca-
sier et arrever 3^e Compte & Billik; signé
à la somme suis M. le maire à lui-même
M. le sieur libau Dauprault Hamel, M. le
Sieur M. le sieur Charbonneau & Robillard
à leurs débts.

Attendus sur la ville Ernest, son con-
seil rappellent profondément la慷慨 de leur auguste Seigneur. Attendus que
s'assurent entièrement dans le grand
malheur que cette mort malencontreuse porte
à la famille royale & à tout l'empire et
est proposée par M. le sieur Robillard
secondé par M. le sieur Dauprault
que cette séance soit suspendue et
ajournée à vendredi le 13 courant à 10h.
Casor de ce malheur évidemment et que
copie des funérailles soit présentée à son honneur
le maire P. Dubois avec prière de la trans-
mettre à la famille royale accepté.

Assemblée du conseil municipal de la
ville Ernest tenue aux hien & heure ordinaire
des sances du dit conseil le 13 mai
1910 sans la présence des 2 sieurs
Charbonneau et étaient présents messieurs
les sieurs C. Dauprault J. Libau
H. Hamel E. Roy & E. Robillard

versus le compte suivant approuvé par	
le comité du conseil tenu le 13 mai 1910	
Cte de Maotras eau au 30f./t. 522.80	
Librairie Beauchemin 80	
Edgar Cote peintre 48.00	
Magasin F. & drapier 9.60	
100. Deshaies murets sur bellet 92.00	
" " dues travaux supplémentaires 150.00	
Total à l'ordre de ville	

16

Proposé par M. Léhéritier Hamel secondé par M. Léhéritier Robillard pour le compte ci-dessus sommes acceptées à l'usage. Accepté.

Proposé par M. Léhéritier Libeau secondé par M. Léhéritier Hamel pour le Service devant des travaux sont autorisés d'acheter chez M. P. H. Lefebvre une tonne de tuyau de plomb et 50 copeaux au plus et sa sommission. Accepté.

Proposé par M. Léhéritier Libeau secondé par M. Léhéritier Hamel pour M. Roy Charbonneau sont autorisés d'acheter une cordeau de bate de 500' cup aux meilleures conditions possible.

Billet B. & H. # 3175.00

Proposé par M. Léhéritier Hamel secondé par M. Léhéritier Daupinéault pour le billet fait à l'ordre de la Banque d'Hochelaga au montant de # 3175.00 échu le 17 mai courant sont renouvelés à trois mois le matin & le soir et sont autorisés à signer le dit Billet. Accepté.

Billet T. Sempruy # 836.75

Proposé par M. Léhéritier Libeau secondé par M. Léhéritier Hamel pour le Billets fait à l'ordre de M. T. Sempruy au montant de # 836.75 sont acceptées. Accepté.

Compte J. & L. # 240.75

Proposé par M. Léhéritier Robillard secondé par M. Léhéritier Hamel pour le compte de J. Z. H. pour fourniture de la pierre au 9 mai 1910 sont acceptées à l'usage après vérification par MM. M. Léhéritier & le trésorier. Accepté M. Daingrauille dissident.

Opération # 3000.00

Proposé par M. Léhéritier Hamel secondé par M. Léhéritier Libeau que l'offre de la cui-

17

des Terrains de la Bombarie du Montréal au montant de # 3000.00 pour la vente de certains lots de terre nécessaires à l'ouverture des rues 8 et 9 Avenue sont acceptées aux conditions mentionnées dans une lettre en date du 28 Avril 1910. Accepté.

La lettre de M. A. G. est encadrée du 9 mai 1910 est suspendue sur la table.

La réunion est levée.

Assemblée du conseil municipal de la ville Saint-Hubert pour tenir une réunion ordinaire des séances du conseil le 23 mai 1910 sous la présidence de son Maire le Maire P. Dubois étaient présents M. Léhéritier C. Daupinéault J. Libeau E. Charbonneau E. Roy H. Hamel & E. Robillard formant le conseil un corps ordre du jour:

1: Licencie T. F. Denis 2: Correspondance
3: Comptes & Billets signifié comme suit M. le maire M. Léhéritier Roy Libeau & Hamel à leurs dames M. Léhéritier Daupinéault Robillard Charbonneau à leurs Dames.

Proposé par M. Léhéritier Roy secondé par M. Léhéritier Libeau que la requête de M. T. F. Denis pour l'obtention d'une licence pour tenir un magasin de liquide emporté en détail soit acceptée. Accepté.

Lecture est faite des commissions déposées à l'ordre adressées au conseil par M. A. Bourdau & J. Guenard.

Proposé par M. l'échevin Charbonneau secondé par M. l'échevin Hamel que le charbon nécessaire au chauffage de l'hôtel de ville soit acheté à Allerton à la somme de \$ 485.20 par part égale de M. J. Guérin, Amédée Bourassa et André Chauvelaine et E. Brisbois. Adopté.

Proposé par M. l'échevin Charbonneau secondé par M. l'échevin Hamel que la somme de \$ 485.20 soit payée aux marchands de M. Gosselin et celle de \$ 150.00 aux marchands de la Banque en règlement du paiement rendu contre cette ville en faveur des messieurs.
Accepté.

Somme le compte suivant:	
R. J. Marchand bois	\$ 314.71
J. Daigleth & fils fer.	15.30
R. H. Lefèvre, plombier	446.46
J. E. Hare peintre	602.34
Lyonnais filz. appareils automotifs	1200.00
E. Daniel Electric Light	453.07
Cité de Montréal (eau)	628.20
Amédée Bourassa Charbon	8.15
V. H. Dupuis serrurier	684.22
R. Seguin menuisier	600.60
A. Daoust	90.00
W. S. C. McDonald bûcheron	251.97

Proposé par M. l'échevin Charbonneau secondé par M. l'échevin Robillard que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés ainsi que celui de M. F. Serviquy au montant de \$ 15.00 pour pas & démarche faites pour l'achat d'un dépôt à la ville Émard. Accepté.
M. l'échevin Daigremont, dissident ayant un compte de M. F. Serviquy.

Proposé par M. l'échevin Hamel secondé par M. l'échevin Charbonneau que le conseil des finances soit autorisé d'obtenir un crédit de \$ 6000.00 de la Banque d'Halifax pour payer le compte approuvé ce soir et faire livrer à moins trois mois soit consentie à cet effet la mise et la tenue d'actes contractuels à signer le jour livré. Adopté.

Proposé par M. l'échevin Robillard secondé par M. l'échevin Charbonneau que la compagnie St. Paul Electric Light reçoive instruction de poser les lampes électriques à arc aux endroits déterminés par résolution du conseil en date du 2 mai 1910.

Proposé par M. l'échevin Hamel secondé par M. l'échevin Gibeau que le billet fait à l'ordre de la Banque d'Halifax au montant de \$ 1000.00 échu le 27 mai 1910 soit renouvelé à trois mois de mure et le conseil étant autorisé à signer le cité Belles Lettres.
La somme est levée

Assemblée du conseil municipal de la ville Émard tenu aux deux premières séances des Séances des dits conseils le 4 juin 1910 sous la présidence de son honneur le Maire L. Dubois, étaient présents M. l'échevin C. Daigremont, J. Gibeau, H. Hamel, E. Roy, E. Robillard formant le conseil du conseil ordinaire pour l'année 1910. Correspondance & Comptes & Billets signifiés comme suit M. le Maire

M. le sieur Roy Daupinault Robillard et
Lamel à leurs dépens M. le sieur
Gibon à sa déle.

	Somme du compte encaissé.
# Lavoie A. Côté forger	4. 80
# 17.00 G. Bonni	7. 50
G. Cyr. L. Paquette & F.	15. 30
5.00 Grise Bourdier	8. 15
R. E. dit L. Rivelli	2. 97
# 20.00 La Patrie	4. 80
P. Lévesque Canadian Trust Co.	8. 75
# 15.85 Grange & Fr.	12. 67
N. Chardaud Le Sherif de Montréal	25. 05
# 10.00 Montréal Emporium & russ	100. 00
Rock Sawm. La Librairie Beauchemin	159. 30
# 27.50 The R. Corp. de Québec	20. 50
Jos. Asselin & Perron	728. 73
Laurier W. G. L. M. Donald	50. 00
# 637.00 J. E. Hélie	133. 50
L. J. Mar - R. H. Dupont.	40. 16
Cham. R. Seguin	287. 75
# 150 Aut. de la Banque	15. 00
R. Q. Dupuis	176. 59
Edg. Côté	265. 50
P. Dandurand	28. 80
A. Daoust	50. 00
Morn & Mackay	39. 95
Délégation Québec	2300. 00

Propose par M. le sieur Lamel secondé
par M. le sieur Robillard que le compte
ci-dessus mentionnés soit accepté et
que un billet à un mois soit consenti
pour chacun de ces comptes le maire et
le trésorier étant autorisés à signer ces billets.
Accepté.

Billet # 635.20

Propose par M. le sieur Daupinault secondé
par M. le sieur Gibon qu'un billet à trois
mois soit consenti à la Banque d'Habitation pour
le montant de \$ 635.20 en règlement des
avances faîtes par cette banque pour faire

les réclamations de Mme Gosselin & femme
contre la ville Emard. Adopté.

Propose par M. le sieur Robillard
secondé par M. le sieur Roy que la
Cie. J. W. Harris reçoive instructions
de commencer ses travaux en vertu des
contrats passés le 16 Avril dernier aus-
sitôt après la nomination du trév. de la
ville Emard à la législature de Québec.
Adopté

Propose par M. le sieur Roy secondé
par M. le sieur Lamel pour
billes à un mois soit consenti pour
chacun de ces comptes approuvés à la
séance de ce conseil tenue le 23 mai
dernier 1910 le maire & le trésorier é-
tant autorisés à signer ces billets.
Adopté.

Nom vor. R. Dupont.

Propose par M. le sieur Robillard
secondé par M. le sieur Daupinault
que la dénomination même soit Dupont
en date du 4 juillet 1910 pour l'emp-
lacement de la rue soit accordeé.

Les lettres de dame vor. Bergeron de M.
René Lavoie de M. Laperrière et celles
de Cie International Bally sont ren-
dées au conseil de Montréal.

Propose par M. le sieur Robillard
secondé par M. le sieur Roy que ces com-
ptes soient d'avis de permettre à titre de
souvenir à M. le maire & à M. le sieur
et empereur sieur Chertorneau & au
secrétaire leurs fantômes & leurs pupille-
respectifs qui ont été achetés de M. R.
Seguin pour l'usage de chacun deux

22

que plus qu'un fantail soit donné à chacun des fils de paris de cette ville MM. Abraham Benoît & Gédéon Perreault pour services rendus. Adopté.

Proposé par M. Légerin Daigremont secondé par M. Légerin Libeau que MM. D.W. Et G. E. Bunn接收 instruction de remettre sans délai la somme de \$ 2652.85 due par eux à cette corporation comme balance du produit de la vente - de \$ 90000 ou de débentures. Adopté.

La séance est levée.

23